

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE REACTIFS ET DE CONSOMMABLES POUR L'HÔPITAL NOVO

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 14 mars 2025 à 12:00

CS 25NOVO02

HOPITAL NOVO
6 Avenue de l'île de France
95300 PONTOISE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	7
2 - Conditions de la consultation	7
2.1 - Délai de validité des offres.....	7
2.2 - Forme juridique du groupement.....	7
2.3 - Variantes exigées.....	7
2.4 - Développement durable	7
3 - Conditions relatives au contrat	8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité	8
3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
4 - Contenu du dossier de consultation	8
5 - Présentation des candidatures et des offres	9
5.1 - Documents à produire.....	9
5.2 - Présentation des variantes exigées pour les lots 14, 15, 16, 17, 18.....	10
5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes.....	10
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7 - Examen des candidatures et des offres	12
7.1 - Sélection des candidatures	12
7.2 - Attribution des accords-cadres	12
7.3 - Suite à donner à la consultation	13
8 - Renseignements complémentaires.....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
8.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE REACTIFS ET DE CONSOMMABLES POUR L'HÔPITAL NOVO

Lieux d'exécutions :

HOPITAL NOVO - SITE PONTOISE - Laboratoire Biologie
6 avenue de l'Ile-de-France 95300 PONTOISE

HOPITAL NOVO - SITE BEAUMONT - Laboratoire
25 rue Edmond Turcq 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec une estimation de 2 199 800,00 € et un maximum de 3 299 700,00 € HT est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 97 lots (voir annexe liste des lots détaillées) :

Lots	Désignation
01	solution pour éliminer les lipoprotéines
02	mesure du lactate en test rapide
03	réactifs, contrôles et calibrants pour techniques pour Elisa
04	AC pour dépistage de Sezary
05	AC pour dépistage des hémopathies lymphoïdes
06	Préservation des cellules du LCR
07	AC pour dépistage des hémopathies lymphoïdes T
08	milieu de conservation pour biopsie ganglionnaire
09	conservation des cellules du LCR
10	Kit pour PCR panton-valentin
11	kit pour PCR rougeole
12	kit pour PCR pneumocystis
13	kit pour PCR pneumoniae, Chlamydia pneumoniae
14	kit pour PCR diagnostic de panel de parasites dans les selles en test unitaire

Lots	Désignation
15	kit pour PCR Diagnostic de bactéries et virus dans les selles en test unitaire
16	recherche d'antigène aspergillaires
17	sérologie parvovirus B19 IgG + IgM en Elisa
18	sérologie de Lyme en Elisa
19	Test de détection des antigènes de Rotavirus / Adénovirus / Norovirus dans les selles
20	test de détection d'antigène de Plasmodium Falciparum
21	kit pour PCR Confirmation du diagnostic de paludisme par amplification génique
22	milieux de culture divers
23	géloses brucella au sang
24	gélose chromogène biplate sélective pour le dépistage des SARM et SAMS compatible avec l'ensemencement WASP Biomérieux
25	gélose chromogène sélective pour recherche streptocoque B, compatible avec l'ensemencement WASP Biomérieux
26	détection qualitative de la protéine MPT-64 par immuno chromatographie après culture solide de mycobactérie
27	Contrôle de qualité interne pour clostridium difficile compatible avec le GeneXpert (Cepheid)
28	Contrôle de qualité interne pour SARS-CoV2 compatible avec le GeneXpert (Cepheid)
29	Contrôle de qualité interne pour le ForPlex : SARS-CoV2/FLU/RSV PLUS compatible avec le GeneXpert (Cepheid)
30	Contrôle de qualité interne pour recherche de carbapénemase compatible avec le GeneXpert (Cepheid)
31	Contrôle de qualité interne pour une détection de la résistance à Mycobactérium tuberculosis (MTB) et à la rifampicine (RIF) compatible avec le GeneXpert (Cepheid)
32	Test immuno chromatographique des carbapénémases
33	Contrôles pour test immuno chromatographique des carbapénémases
34	Contrôle qualité lames mycobactéries à colorer
35	Test immuno recherche Strept A
36	CQI pour groupage strepto B compatible GeneXpert (Cepheid)
37	Contrôle qualité interne pour densitomètre Biomérieux
38	serologie brucella
39	Milieu Sabouraud SDA
40	Gélose SDA 3P IR
41	Immunoblot
42	Sérologie syphilis
43	disque antibiotique

Lots	Désignation
44	Produits chimiques liquide en Bouteilles qualité LCMS / Produits chimiques liquide en bouteille pour analyse / Produits chimiques en poudre qualité Rectapur
45	Bandelettes indicatrices Ph / Solutions PH en 250ml colorées / Solutions pour électrodes de Ph mètre
46	Colorants
47	Encre de macroscopie
48	Colorants compatible avec colorateur Autostainer
49	Coloration spécifiques hématologie
50	Coloration de cytologie
51	Ramolisseur d'ongle
52	Rouge Nucléaire rapide
53	Nitrate d'argent
54	Décalcifiant
55	Chlorure or
56	Tubes secs / Tubes citrate de sodium 9NC molarité 3,2% avec indicateur de remplissage / Tubes EDTA / Tubes héparinate de lithium / Tubes Fluorure de sodium
57	Tubes de recueil des urines en polypropylène fond rond / Récipients pour recueil des urines en polypropylène avec canule et transfert intégré
58	Système de prélèvement de salive
59	Tubes à prélèvement capillaire en plastique divers anticoagulants
60	Tubes à prélèvements UU sous vide stérile sans additif
61	Ecouvillons secs
62	Ecouvillons avec milieu de transport
63	Ecouvillons avec bouillon de culture
64	Tubes stériles pour liquides biologiques / Flacons stériles pour le transport de liquides biologiques / Flacons de prélèvement sec non stériles / Flacons de prélèvement sec stériles / Tubes à centrifuger en plastiques non stériles / Microtubes en plastique non stériles / Microtubes en plastiques stériles pour biologie moléculaire / Bouchons pour tubes / Pipettes en plastique de transfert ou graduées
65	Lames en plastique à usage unique
66	Tubes en verre
67	Lingettes pour désinfection des muqueuses avant miction
68	Lames et lamelles en verre
69	Compte cellulaire sur cellule de Malassez
70	Compte cellulaire
71	Consommables pour cytospin
72	Consommables pour RAMPE Millipore Microfil

Lots	Désignation
73	Filtration
74	Pointes stériles pour Micropipettes Gilson avec filtre en rack / Pointes non stériles pour Micropipettes Gilson en vrac / Pointes pour Micropipettes Gilson grands volumes / Pointes non traité chimiquement pour Micropipettes Gilson en rack / Capillaires pistons pour Microman® Gilson
75	Matériel d'ensemencement en plastique stérile à usage unique
76	Petit matériel de laboratoire
77	consommables hématologie
78	Consommables microscopie
79	Stockage des échantillons en cryogénie
80	Verrerie de laboratoire / Contenants de laboratoire en verre ou en plastique gradués ou non
81	Boîtes d'envoi sécurisées pour souches bactériennes
82	Sachets de transport / Boîtes de transport / Pochettes réfrigérante / Sachets à poignées
83	Huile à immersion RAL
84	Sachets et mousses à biopsies
85	Boîtes postales rigides / Plateau pour rubans de paraffine / Plateau de présentation de lames / Consommables papier / Milieu d'enrobage
86	Plaques de liège
87	Colle pour coupes histologiques / Aérosol de congélation pour microtomie / Fixateur cytologique / Gel acqueux pour inclusion cytologique / Lames de microtomes / Milieu de montage classique avec la colleuse de lamelles MM France CTM6 / Résine d'enrobage pour coupes en congélation / Nettoyants, décontaminants spécial laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques
88	Boîtes et tiroirs pour rangement de blocs de lames
89	Cassettes de macroscopie adaptables sur graveuse VCP90 / Filtres papier / Ruban thermique pour graveuse de lames Slidemate AS / Ruban impression pour graveuse de cassette Print Mate / Flacons de formol pré-remplis / Flacons AFA-DIAPATH pré-remplis / Moules pour enrobage en paraffine / Flacons et seaux opaques / Spatules d'Ayres
90	Manche de couteau pour macroscopie et lames jetables
91	Gants de sécurité
92	Réactifs pour spermiologie
93	Bandelettes indicatrices Ph pour spermiologie
94	Coloration pour étude morphologique des spermatozoïdes / colorants pour recherche de vitalité du sperme / Colorant pour recherche de leucocyte dans le sperme
95	Receptacle pour recueil de sperme
96	Contrôle qualité interne pour spermiologie
97	Consommables spermiologie

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33696500-0	Réactifs de laboratoire
33790000-4	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie
33793000-5	Verrerie de laboratoire
38437000-7	Pipettes de laboratoire et accessoires
38437100-8	Pipettes
33141000-0	Consommables médicaux autres que chimiques à usage unique et consommables hématologiques
33141500-5	Consommables hématologiques
24200000-6	Colorants et pigments
33698100-0	Cultures microbiologiques
24960000-1	Produits chimiques variés
33124130-5	Fournitures pour diagnostic
33140000-3	Consommables médicaux

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives aux lots suivants : **14, 15, 16, 17, 18**

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 01 - Le règlement de la consultation (RC)
- 02 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- 03 - Le bordereau de prix unitaire (BPU)
- 04 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- 05 - Les annexes : liste des lots détaillés, liste des échantillons, le questionnaire fournisseur, le questionnaire RSE et l'annexe formation
- 06 - L'acte d'engagement
- 07 - L'annexe RGPD

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2
- Pouvoirs
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations...
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés
- Déclaration effectifs moyens, personnel d'encadrement
- Compte de résultats et CA
- Références
- Références hospitalières
- Attestations d'Assurance Responsabilité Civile + d'Assurance Professionnelle
- Annexe RGPD (datée et signée)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (à dater et signer) :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le bordereau de prix unitaire (BPU)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les annexes : liste des lots détaillés, liste des échantillons, le questionnaire fournisseur, le questionnaire RSE et l'annexe formation
- L'acte d'engagement (AE)

Les autres pièces demandées pour juger de la qualité de l'offre sont :

Fiches techniques :

les candidats doivent fournir la fiche technique de chaque produit en langue française avec le descriptif et les caractéristiques de chaque produit proposé. Le titre du document fera apparaître le numéro de lot, de sous-lot, le nom du produit et sa référence. Les fiches devront être classées par lot.

La documentation technique devra indiquer :

- Les performances : répétabilité, reproductibilité, justesse, limite de détection, étendue de mesure, stabilité et après reconstitution, interférence.
- Le raccordement des calibrateurs aux étalons internationaux
- La comparaison de méthode de référence

- Les évaluations et publications indépendantes sur les automates et réactifs concerné et notamment les validations de méthodes sur les automates de laboratoire ou sur les automates proposés
- La liste des laboratoires utilisant cette méthode

Le titre du document fera apparaître le numéro de lot, de sous-lot, le nom du produit et sa référence. Les fiches devront être classées par lot.

Certificats de compatibilité : les candidats devront fournir avec leur offre les certificats de compatibilité relatifs au lots :

- 3-16-17-18 avec I2P Euroimmun
- 24-25 avec Wasp Biomérieux
- 27-28-29-30-31 avec GeneXpert Cepheid

Ce certificat indiquera au minimum le n° de rapport délivré par un organisme notifié et reconnu. Les certificats seront en langue française et certifié conforme. L'hôpital NOVO se réserve le droit de compléter ces informations par les rapports d'essais réalisés ou autre document.

- Rapport d'essai d'étanchéité pour le lot 82 relatifs aux sacs et sacoches de transports
- Certificats de marquage CE
- Instruction d'utilisation des produits, c'est-à-dire toutes informations relatives à l'utilisation, la sécurité, le stockage et le conditionnement des produits
- Catalogue public tarifé : les candidats devront fournir un catalogue public tarifé. Ce catalogue sera valable au moment des offres, jusqu'à la fin de la première période d'exécution.
- Pour les lots 2-14-15-16-17-18-21-41 uniquement, le titulaire fournira dans son offre en un exemplaire :
 - Les schémas électriques et mécaniques particuliers à chaque équipement
 - La nomenclature des pièces détachées
 - Les protocoles de mise et remise en service (check-list)
 - Les protocoles de maintenance utilisateur (quotidien, hebdomadaire...), de validation de méthode et de contrôles qualité interne
 - Les maintenances préventives et leur contenu, leur périodicité
 - Les particularités

5.2 - Présentation des variantes exigées pour les lots 14, 15, 16, 17, 18

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

5.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront pendant la phase de publication, les échantillons mentionnés dans l'annexe jointe. La date limite de réception des échantillons est au plus tard à la date de remise des offres, soit le **14 mars 2025 à 12h00**.

Lieux et adresse de livraison des échantillons pour les lots : 19-20-22-23-24-25-34-35-36-38-42-56-57-59-60-61-62-65-70-74-75-82-92

HOPITAL NOVO - Site de Pontoise - Laboratoire de Biologie
A l'attention de Mme Aurélie FAUVET
aurelie.fauvet@ght-novo.fr
 6 Avenue Ile de France
 95300 PONTOISE

Les quantités d'échantillons mentionnées dans le tableau joint sont des quantités minimales. Les candidats pourront fournir des échantillons en quantité supérieure en fonction de leur conditionnement.

L'emballage d'expédition devra porter la mention : "SPECIMENS" ainsi que l'intitulé de la consultation. Les échantillons devront être accompagnés d'un bordereau de livraison comportant le numéro et la désignation du lot auquel ils se rapportent ainsi que la désignation du produit. Aucune indication de prix ne devra y figurer.

Les échantillons seront livrés avec les fiches techniques correspondantes et les modes d'emploi, en langue française. En l'absence de ces indications, les échantillons ne seront pas testés.

Les échantillons sont fournis à titre gracieux par les candidats, en franco de port et d'emballage.

Les échantillons à usage unique seront consommés dans le cadre des essais.

Les candidats non retenus pourront récupérer les échantillons non consommables sur demande écrite et sur rendez-vous auprès de Madame FAUVET (biologie) à l'adresse courriel ci-après : aurelie.fauvet@ght-novo.fr et ce dans un délai de 2 mois après la date de notification. Passé ce délai, les échantillons seront acquis par l'Hôpital Novo.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les pièces de l'offre et de la candidature devront être insérées individuellement, et seront clairement identifiables (se référer aux noms des pièces listées sur le présent RC).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

HOPITAL NOVO
Service Juridique des Marchés - Bâtiment S
6, avenue de l'Île de France
95300 PONTOISE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

CRITERES	PONDERATIONS
1 - VALEUR TECHNIQUE <ul style="list-style-type: none">• Evaluation technique sur échantillons ou d'après les documents techniques• Réactovigilance• Aide à l'accréditation• Formation (pour les lots concernés)	50.0 %
2 - MODALITES LOGISTIQUES ET RSE / DEVELOPPEMENT DURABLE	20 %
3 - PRIX DES PRESTATIONS	30 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Attention, le montant total de la ligne (sur BPU) est calculé avec le conditionnement proposé par le titulaire. Exemple : la quantité estimative est de 2000 tubes, le conditionnement proposé est de 3000 tubes, le calcul sera fait sur 3000 tubes.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent :

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
2 Boulevard de l'hautil
95000 CERGY
Tél : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.